BULLETIN DE NÉGOCIATION

SOUS-FINANCÉ ET J'EN AI ASSEZ
À NOUS D'AGIR
OSSTF/FEESO

Le 25 septembre 2026 • Bulletin de négociation nº 12

OSSTF/FEESO tiendra un vote central sur la grève du 6 au 16 novembre

OSSTF/FEESO a atteint un jalon important dans la présente ronde de négociations.

L'Exécutif provincial d'OSSTF/FEESO a approuvé un vote de grève central à l'échelle de la province pour tous les membres du secteur des conseils scolaires, du 6 au 16 novembre 2026.

Le vote central sur la grève se déroulera par voie numérique, par le biais du site Web provincial d'OSSTF/FEESO. Vous aurez besoin de votre Numéro d'identification de membre pour ouvrir une session dans le site Web provincial pour participer à un vote de ratification ou potentiellement un vote de grève.

Si vous ne recevez pas les mises à jour régulières de la part d'OSSTF/FEESO ou si vous ne parvenez pas à ouvrir une session dans le portail des membres sur le site Web provincial, veuillez envoyer un courriel à membership-database@osstf.ca pour confirmer que vous êtes bien dans notre base de données et que nous avons vos coordonnées actuelles.

Il ne s'agit pas de l'annonce d'une grève, et cela ne signifie pas qu'une action syndicale est imminente ou inévitable.

Un vote de grève est une étape importante, mais il est essentiel de bien comprendre ce qu'il signifie et ce qu'il ne signifie pas.

Un vote de grève est une étape du processus de négociation collective et renforce la position de l'équipe de négociation alors que nous continuons à travailler pour obtenir des ententes justes et négociées.

En prévision du vote central, OSSTF/FEESO a tenu des réunions d'information sur les négociations à l'intention des membres dans toute la province. Ces réunions permettent de faire le point sur les négociations, d'expliquer l'importance d'un vote de grève, de préciser ce qu'implique et n'implique pas un mandat de grève, et de donner aux membres l'occasion de poser des questions avant le vote.

Vous trouverez un calendrier contenant des renseignements sur la date des réunions de district, à : sousfinance.ca/members. Vous trouverez ci-dessous de plus amples renseignements sur ces réunions importantes.

Pourquoi OSSTF/FEESO tient-il un vote de grève central?

Le vote de grève fait partie du processus de négociation collective. Cela donne aux membres l'occasion de fournir à l'équipe de négociation un mandat fort alors que les négociations se poursuivent et montre au gouvernement et aux organismes employeurs provinciaux que les

membres sont unis et prêts à se dresser pour soutenir une convention collective juste et négociée.

OSSTF/FEESO s'est lancé dans la présente ronde de négociations, fin prêt à négocier.

Les syndicats en éducation de l'Ontario avaient demandé le début des négociations en mars, afin de maximiser les chances de conclure des ententes avant l'expiration des conventions collectives. Au lieu de cela, les conventions ont expiré sans nouvelles ententes, et toute négociation pertinente a été à maintes reprises reportée.

OSSTF/FEESO a clairement exprimé ce dont les membres, les élèves et le système d'éducation financé à même les deniers publics ont besoin : un personnel durable, des charges de travail gérables, des protections contre la sous-traitance et la perte d'emploi, ainsi que des conditions de travail et d'apprentissage qui permettent au personnel enseignant et aux travailleuses et travailleurs en éducation d'offrir aux élèves le soutien qu'ils méritent.

Un mandat de grève fort renforce la position de l'équipe de négociation dans ses efforts pour parvenir à des ententes négociées qui répondent à ces priorités.

Le vote de grève ne porte pas sur le différend concernant la division centrale/locale. OSSTF/FEESO continue de participer au processus de la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO), et il est important de comprendre que le processus en cours à la CRTO concernant les enjeux négociés au palier central et les enjeux négociés au palier local est distinct de la décision de tenir un vote de grève.

Un vote de grève signifie-t-il que nous allons aller en grève ?

Non. Un vote de grève n'est pas une grève, et un vote de grève réussi n'entraîne pas automatiquement des moyens de pression.

Un vote de grève est une des étapes nécessaires avant qu'une grève légale ne puisse avoir lieu. Il donne au syndicat un mandat fort qui peut être utilisé à la table des négociations, et il permet d'entreprendre des démarches additionnelles dans le processus de négociation, si cela devient nécessaire.

Même à la suite d'un vote de grève réussi, il reste plusieurs étapes à franchir avant que les membres d'OSSTF/FEESO ne puissent être en position de grève légale.

Parmi d'autres exigences :

- Les parties doivent se soumettre au processus de conciliation juridique;
- Un avis « *no board* » doit être émis;
- Une période d'attente légale s'ensuit, la position de grève légale commençant le 17^{e} jour après la publication de l'avis « *no board* »; et

- Le préavis requis doit être donné avant le début de toute grève.

Si un moyen de pression était finalement envisagé, il pourrait prendre différentes formes. Cela pourrait inclure un retrait limité ou sélectif des services avant tout retrait plus vaste des services. Les membres recevraient des directives claires de la part d'OSSTF/FEESO avant que tout moyen de pression ne soit entrepris.

Notre objectif demeure la conclusion d'ententes équitables au moyen de la négociation collective.

Pourquoi un vote de grève à ce stade-ci?

Un mandat de grève est important avant même qu'une grève ne soit envisagée.

Les gouvernements et les organismes provinciaux d'employeurs prêtent attention à savoir si une équipe de négociation bénéficie du soutien de ses membres. Un mandat fort démontre que le personnel enseignant et les travailleuses et travailleurs en éducation sont unis derrière leurs priorités de négociation, ce qui renforce la position de l'équipe de négociation dans les négociations.

Cela permet également de s'assurer qu'OSSTF/FEESO est prêt à intervenir à chaque étape du processus de négociation si des mesures supplémentaires s'avèrent nécessaires. Après des mois de tergiversations de la part de ce gouvernement et peu de progrès pertinents, il est temps d'accroître la pression et de renforcer notre position à la table des négociations.

Le gouvernement Ford parle souvent de la stabilité des écoles financées à même les deniers publics en Ontario. Cependant, la stabilité nécessite plus que des paroles.

Le personnel enseignant et les travailleuses et travailleurs en éducation sont celles et ceux qui sont présents chaque jour dans les écoles, s'efforçant à offrir aux élèves l'uniformité, les soutiens et les conditions d'apprentissage dont ils ont besoin. Nous luttons pour cette stabilité et pour des ententes justes qui renforcent l'éducation financée à même les deniers publics.

Un vote de grève ne compromet pas cet objectif. Il renforce notre capacité à faire pression pour obtenir les négociations sérieuses et les progrès réels nécessaires pour y parvenir.

Un vote de grève ne change rien à cet objectif. Il renforce notre capacité à le poursuivre.

Participez à votre réunion d'information locale de district sur les négociations.

Vous pouvez en apprendre davantage au sujet du processus du vote de grève à la réunion d'information sur les négociations de votre district. Ces réunions, qui auront lieu en septembre et en octobre, permettront aux membres de se renseigner et de mieux comprendre les négociations, la situation actuelle et ce qui pourrait se produire par la suite.

Les membres en apprendront sur les sujets suivants :

- Le statut des négociations;
- Ce qui se passe après la publication de la décision de la Commission des relations de travail de l'Ontario?
- le processus de négociation et les prochaines étapes possibles; et
- l'importance des votes potentiels futurs et de la participation des membres.

Les réunions seront dirigées par votre district. Votre district/unité de négociation vous communiquera bientôt des renseignements précis sur la date et le lieu de votre réunion locale.

Les Bulletins de négociation sont disponibles dans la section *maFEESO du site Web d'*OSSTF/FEESO. Veuillez vérifier *maFEESO* régulièrement pour obtenir les plus récentes mises à jour sur les négociations.